

NOTE COMPLÉMENTAIRE - EXAMEN AU CAS PAR CAS

Création d'un complexe sportif - VIAPADEL

11 Route de Lyon, 58000 Challuy

La présente note apporte les précisions demandées dans le cadre de l'examen au cas par cas du projet.

1. Parcelles concernées par le projet

Le projet concerne les parcelles cadastrées section ZA n° 37 et ZA n° 16, situées au 11 Route de Lyon, 58000 Challuy.

2. Planning prévisionnel des travaux

Début prévisionnel des travaux : 2e trimestre 2027, sous réserve de l'obtention préalable de l'ensemble des autorisations administratives nécessaires.

Durée prévisionnelle des travaux : environ 8 à 10 mois.

Phasage prévisionnel des principaux travaux :

Phase 1 - Préparation du site, installations de chantier et terrassements : environ 1 mois ;

Phase 2 - Réalisation des réseaux et travaux de voirie : environ 1 à 2 mois ;

Phase 3 - Travaux d'aménagement et de transformation du bâtiment : environ 5 à 6 mois ;

Phase 4 - Réalisation des stationnements et des circulations extérieures : environ 1 mois ;

Phase 5 - Aménagements paysagers et finitions extérieures : environ 1 mois.

3. Répartition des places de stationnement

Le projet prévoit 82 places de stationnement au total, dont 2 places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR).

4. Surface dédiée au stationnement

La surface des places de stationnement est de 1 258,59 m². La surface des voies de circulation et de manœuvre associées est de 3 252,16 m². La surface totale dédiée au stationnement et à ses circulations est ainsi de 4 510,75 m².

5. Aménagements paysagers prévus

Le projet prévoit la conservation de 19 arbres existants et la plantation de 15 arbres supplémentaires. Des haies arbustives projetées, des espaces engazonnés / de prairie ainsi que des surfaces perméables complètent les aménagements paysagers. Leur implantation est indiquée sur le plan masse projeté AT06.

6. Mesures prévues en phase travaux pour limiter les risques de pollution

Les engins de chantier seront entretenus et stationnés sur des zones adaptées afin de limiter les risques de fuite d'hydrocarbures. Le ravitaillement et les opérations susceptibles de générer des écoulements seront réalisés dans des conditions permettant d'éviter toute pollution des sols. Les produits potentiellement polluants seront stockés dans des contenants adaptés et sécurisés. Des produits absorbants seront disponibles sur le chantier afin de permettre une intervention rapide en cas de déversement accidentel. Les déchets de chantier seront triés, stockés dans des contenants dédiés puis évacués vers des filières adaptées. Aucun rejet direct de produits polluants ou d'eaux souillées ne sera

réalisé dans le sol ou dans le réseau d'eaux pluviales. En période sèche, les envols de poussières pourront être limités par arrosage ponctuel des zones concernées. Les terrassements et travaux de voirie seront organisés de manière à limiter l'entraînement de matières en suspension vers les réseaux et les milieux naturels.

Pièce graphique de référence : AT06 - Plan masse projeté.